

**RÉADAPTATION - PERSONNES
TOXICOMANES (USAGERS INSCRITS)**

Ce centre regroupe les activités inhérentes à des projets ou des services d'intervention offerts à des usagers inscrits, favorisant l'acquisition de comportement responsable face à la consommation de produits psychotropes. Le terme psychotrope englobe l'alcool (le psychotrope le plus répandu), les drogues illégales et les médicaments toxicomanogènes. La programmation offre des activités intensives ou sporadiques, lesquelles peuvent prévoir le développement d'un milieu de vie où il est possible de s'impliquer avec ses pairs. Ce centre regroupe également les activités d'aide aux personnes significatives de l'entourage de l'usager.

ACTIVITÉS

- Gestion des activités
- Élaboration d'un plan d'intervention individualisé en collaboration avec le réseau
- Application d'un plan d'intervention
- Organisation et coordination des activités inhérentes aux programmes d'évaluation-orientation, de réadaptation et de suivi, de réinsertion sociale comme:
 - . l'accueil
 - . l'orientation
 - . l'évaluation
 - . l'information
 - . la psychothérapie individuelle et de groupe
 - . le support individuel et de groupe
 - . les activités thérapeutiques, éducatives et récréatives
 - . la relation d'aide
 - . la référence vers d'autres ressources
 - . l'accompagnement
- Aide et information aux personnes significatives de l'entourage de l'usager
- Intervention de l'équipe multidisciplinaire tant sur le plan physique, psychologique que social
- Notation au dossier
- Activités qui complètent la prestation de services aux usagers et qui ne nécessitent pas la présence de celui-ci
- Secrétariat

**RÉADAPTATION - PERSONNES
TOXICOMANES (USAGERS INSCRITS)**

COÛTS

MAIN-D'OEUVRE

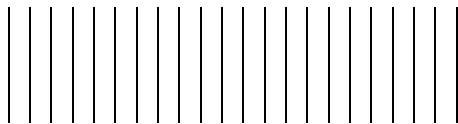
- Salaires
- Avantages sociaux généraux
- Avantages sociaux particuliers
- Charges sociales

AUTRES CHARGES DIRECTES

- Services achetés
- Fournitures et autres charges:
 - . matériel pour activités des plans d'intervention
 - . tests d'évaluation et psychométriques
 - . jeux et articles de sport
 - . matériel de bricolage
 - . matériel audiovisuel
 - . frais de l'accompagnateur et de l'assistance des usagers lors des sorties
 - . fournitures médicales
 - . papeterie, impression et articles de bureau
 - . frais de déplacement, de séjour et d'inscription du personnel
 - . location d'équipement
 - . fournitures et charges diverses

Note:

Le coût de tout le personnel clinique (infirmières, infirmiers, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs...) travaillant au centre d'activités Réadaptation - Personnes toxicomanes (usagers inscrits), est comptabilisé à ce centre d'activités.



**RÉADAPTATION - PERSONNES
TOXICOMANES (USAGERS INSCRITS)**

UNITÉS DE MESURE A) L'entrevue

Définition et relevé

Une entrevue comprend toute rencontre avec l'utilisateur ou un tiers à des fins de diagnostic, de consultation et de traitement.

Sont considérées comme entrevues:

1. Rencontres individuelles avec l'utilisateur

Chaque rencontre où une intervention significative (notation au dossier) est faite par un professionnel avec l'utilisateur est une entrevue.

2. Entretien téléphonique avec l'utilisateur

Chaque entretien téléphonique où une intervention significative (notation au dossier) est faite par un professionnel avec l'utilisateur est une entrevue.

3. Rencontre ou entretien téléphonique avec un tiers.

Chaque rencontre ou entretien téléphonique où une intervention significative est faite par un professionnel avec un tiers (conjoint, parent, employeur, discussions de cas et autres) est une entrevue.

4. Entrevue ou "thérapie" de groupe

Chaque heure de thérapie de groupe impliquant un professionnel et plus d'un usager est une entrevue.

Exemples:

- 1 professionnel - 3 heures de thérapie de groupe - 3 entrevues;
- 2 professionnels - 3 heures de thérapie de groupe - 6 entrevues.

**RÉADAPTATION - PERSONNES
TOXICOMANES (USAGERS INSCRITS)**

5. *Rencontre communautaire*

Chaque heure d'activités communautaires (écoles, milieu de travail et autres) est une entrevue.

Exemple: - 1 professionnel - 2 heures de rencontre communautaire - 2 entrevues.

La direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre pour l'inscription et le dénombrement des entrevues.

B) *L'utilisateur*

Définition et relevé

Toute personne à qui des services sont fournis sans être hébergée ou qui n'occupe pas un lit. En CR, son nom et sa signature apparaissent au registre officiel de l'établissement alors qu'en CLSC ou CH elle a un dossier.

L'utilisateur qui se présente plus d'une fois pour recevoir des services dispensés dans un même centre d'activités est compté une seule fois au cours de l'exercice.

L'utilisateur qui se présente pour recevoir des services dispensés dans des centres (non subdivisés en sous-centres) ou sous-centres d'activités différents est compté une fois pour chacun de ces centres ou sous-centres d'activités.

Le nombre total d'utilisateurs est établi pour l'exercice allant du 1^{er} avril au 31 mars.

CLSC - CH - CR

**RÉADAPTATION - PERSONNES
TOXICOMANES (USAGERS INSCRITS)**

La direction de l'établissement doit prévoir un formulaire ou un registre où l'on inscrit périodiquement, au minimum, les informations suivantes:

- *La date*
- *Le numéro de dossier et/ou le nom de l'utilisateur*
- *La signature du praticien*

Note:

En CR, la direction de l'établissement classe les usagers inscrits selon les regroupements demandés au rapport statistique.
